

## F11

## BOISEMENT DE PRODUCTION PEUPLERAIES PURES

### Habitat concerné :

Mégaphorbiaie (6430, 6440)

### Espèces concernées

**Rôle des genêts (EA122)** (refuge après les fauches des prairies).



© Alexis Orseau / LPO

### Enjeux :

Maintenir ou développer le rôle des boisements de production dans la préservation de la ressource en eau (zone tampon) et la préservation de l'habitat de mégaphorbiaie par des modalités d'entretien sylvicole des peupleraies respectueuses des sols et de la végétation

### ENGAGEMENTS :

#### Je m'engage à :

##### ❖ En phase de plantation

1. **Planter un maximum de 204 plants/ha** avec un écartement de 7 à 8 m entre plants.  
*Point de contrôle : contrôle sur place de la densité de plantation.*
2. **Planter les peupliers à au moins 5m des berges** et laisser revenir la végétation naturelle dans cette bande de 5m.  
*Point de contrôle : contrôle sur place de la présence d'une bande de 5 m non plantée.*
3. **Installer les peupliers sans travail du sol** (sauf sur l'axe Charente en amont de Chaniers).  
*Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travail du sol.*

##### ❖ En phase d'entretien

1. Réaliser les travaux forestiers (taille, élagage, broyage) en dehors de la période du **1er avril au 31 juillet** (période de reproduction de la faune).  
*Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux de broyage/taille/ élagage durant cette période.*
2. **Ne recourir au désherbage chimique que les 2 premières années** suivant la plantation : traiter de façon localisée **2 m<sup>2</sup>** au pied de chaque peuplier, ou éventuellement sur la ligne de plantation.  
*Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de désherbage chimique en plein.*
3. **Ne pas effectuer d'entretien annuel** de la végétation herbacée : faucher ou broyer l'ensemble de la parcelle tous les 3 ans en moyenne dès lors que le dernier élagage est terminé  
*Point de contrôle : présence de végétation herbacée après élagage.*

### RECOMMANDATIONS :

1. Porter la distance de plantation par rapport aux berges à 8 m.
2. Ne pas apporter de produits phytosanitaires sur une distance de 35 mètres au cours d'eau
3. Déposer les « protections gibier » une fois qu'elles ne sont plus utiles aux peupliers
4. Pour les parcelles de plus de 3 ha, les séparer par des bandes boisées : implanter ou laisser s'implanter une bande de frênes et/ou autres végétaux indigènes ligneux et arbustifs en bordure de parcelles
5. Utiliser un matériel adapté à la fragilité des sols hydromorphes pour effectuer les opérations prévues : engins de faible portance, pneus basse pression etc.
6. Maintenir quelques arbres morts et/ ou à cavité par hectare.
7. Maintenir ou créer des devises ou des têtards aux angles des parcelles ou groupes de parcelles d'un même propriétaire.
8. Préférer une fauche ou un gyrobroyage de la végétation herbacée tous les 2 à 3 ans plutôt que tous les ans.
9. Favoriser une mosaïque de peupleraies d'âges et/ou de cultivars différents.
10. Ne pas planter dans les dépressions humides.

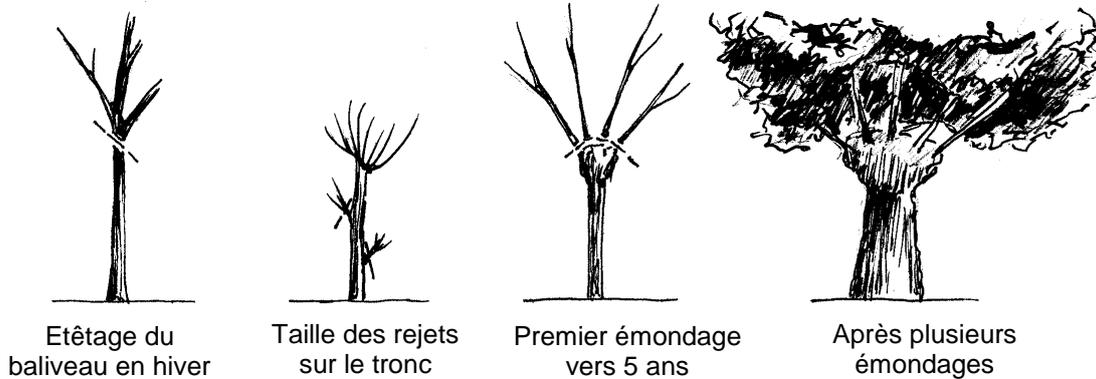
Dans nos campagnes, le rôle principal des têtards était de produire régulièrement du bois de chauffage. Aujourd'hui ce rôle régresse, mais l'entretien et le renouvellement de ces arbres peuvent être motivés par la conservation de l'authenticité des paysages locaux, leur rôle écologique, le maintien des berges...

### Quels arbres ?

Il faut choisir des espèces traditionnellement utilisées, capables de supporter ce traitement : ce sont surtout **le frêne, les chênes et le saule blanc** mais on trouve également **l'érable champêtre et le charme**. Les ormes têtards, autrefois très nombreux, ont disparu suite à la maladie de la graphiose.

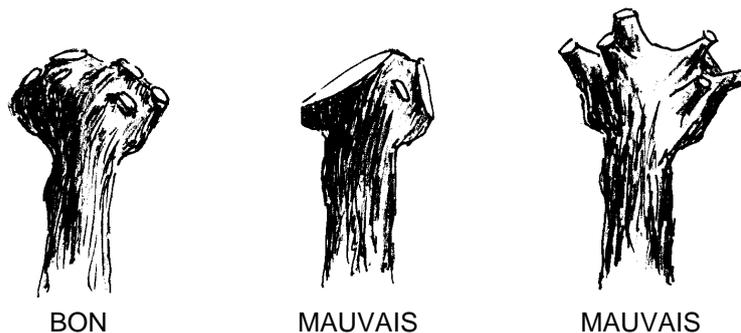
### Création à partir d'un jeune arbre (Etêtage)

- Choisir un baliveau vigoureux au tronc bien formé de 8 à 15 cm de diamètre
- Se fixer la hauteur de l'étêtage : en général 2 m pour protéger les repousses des dégâts du bétail
- En hiver, couper l'arbre à la hauteur fixée. La coupe doit être bien nette et légèrement en biseau pour éviter que l'eau ne stagne sur sa surface
- Au printemps, des rejets apparaissent au niveau de la coupe. éliminer ceux qui se forment trop bas sur le tronc par rapport à la future tête



### Émondage (ou bûchage)

C'est l'opération qui consiste à couper les branches sur la tête de l'arbre. Elle se fait toujours en hiver, c'est une récolte de bois. Le premier émondage a lieu vers 5 ans puis les suivants se font tous les 8 à 15 ans, selon les espèces et le type de sol. C'est un maximum car au-delà, les plaies sont trop importantes et la coupe épuise l'arbre. Les branches doivent être coupées proprement au ras de la tête. On ne laisse pas de chicot; on n'enlève pas non plus des morceaux de la tête.



**Cas du chêne** : pour les chênes âgés, certains pensent qu'il est préférable de conserver une branche en guise de tire-sève pour aider le redémarrage des pousses. Cette branche doit cependant être supprimée l'hiver suivant pour ne pas déséquilibrer et épuiser l'arbre.

Il faut savoir que les arbres traités en têtard deviennent moins vieux que ceux menés en haut-jet car les émondages sont "stressants" et des pourritures se développent facilement au niveau de la tête. Cependant, s'ils sont exploités correctement et régulièrement, ils deviendront de vénérables centenaires.